

REGLEMENT DU JEU SIVAL à ANGERS

ARTICLE 1

Le CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise, dans le cadre du salon SIVAL qui a lieu du 12 au 14 janvier à ANGERS, un jeu concours. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat et libre de tout engagement vis-à-vis du CIC Banque CIO-BRO. Il désignera, par tirage au sort, 4 gagnants.

LOTS :

- 1^{er} prix : 1 Téléviseur LCD d'une valeur unitaire de 480 €
- 2^e prix : 1 GPS automobile NUVI 1340 Europe d'une valeur unitaire de 214 €
- 3^e et 4^e prix : 1 Téléphone + 1 forfait prépayé de 5 € valable 2 mois d'une valeur unitaire de 69 €

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant en France métropolitaine. Les salariés et retraités du CIC Banque CIO-BRO et des ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

ARTICLE 3

3.1

Les participants au jeu compléteront un bulletin disponible sur le stand CIC, au sein du salon SIVAL qui aura lieu du 12 au 14 janvier 2010, et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet, aux heures d'ouverture du salon, à savoir de 9h à 19h.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

3.2 Informatique et libertés :

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander par écrit que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'Inspection Générale de CIC Banque CIO-BRO : BP 84001 Nantes Cedex 01.

ARTICLE 4

Le tirage au sort aura lieu le 20 janvier 2010, dans les locaux de la Direction du Marché Grand Public du CIC Banque CIO-BRO, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis sur le stand CIC au salon SIVAL et déterminera les 4 gagnants.

ARTICLE 5

Les gagnants sont avertis individuellement par courrier dans un délai de 2 semaines suivant le tirage au sort. Ils pourront alors retirer leur prix, au plus tard 2 mois après la date de tirage au sort. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis au CIC Banque CIO-BRO. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. La liste des gagnants sera disponible dans les locaux de la Direction du Marché Grand Public du CIC Banque CIO-BRO, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes.

ARTICLE 6

Le présent règlement sera adressé, à titre gratuit, à tout participant qui en fait la demande écrite. Tout participant peut obtenir sur demande adressée au CIC Banque CIO-BRO, Direction du Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes : le remboursement du timbre nécessaire à la communication du présent règlement, qui sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

ARTICLE 7

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Du fait de l'acceptation de leurs prix, les gagnants autorisent à utiliser leur nom, prénom et leur photographie, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 3.2 ci-dessus, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée à ce jeu.

ARTICLE 8

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9

Le règlement du jeu est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin, et adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : CIC Banque CIO-BRO, Direction du Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.



JEU GRATUIT sans obligation d'achat
du 12 au 14 janvier 2010 sur le stand CIC
au SIVAL à Angers

1er prix : 1 téléviseur LCD 16/9 - valeur 480 €

**2ème prix : 1 GPS automobile
NUVI 1340 europe - valeur 214 €**

**3ème et 4ème prix : 1 téléphone portable
+ 1 forfait prépayé de 5 € valable 2 mois - valeur unitaire 69€**

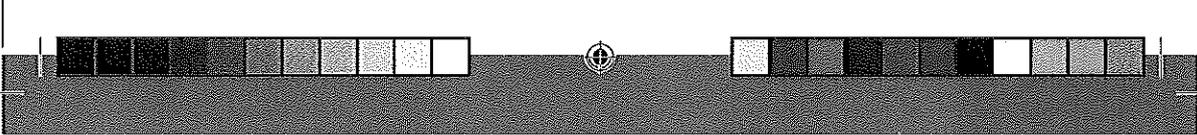
Pour participer, il suffit de compléter ce bulletin et de le déposer sur le Stand
CIC dans l'urne prévue à cet effet, aux heures d'ouverture du salon.

Coordonnées à remplir pour le jeu.

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
code postal : _____ ville : _____
Société : _____
Tel : _____ fax : _____
@mail : _____

Etes-Vous exploitant agricole : _____ si oui, surface : _____
production : viticulture horticulture arboriculture maraîchage
autres (à préciser) : _____
Avez-vous des projets ? : installation bâtiment matériel
autres (à préciser) : _____
Souhaitez-vous rencontrer un conseiller CIC : _____





Extrait du règlement du jeu

Le CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise, dans le cadre du SIVAL à ANGERS, un jeu qui se déroulera du 14 au 16 janvier 2010 sur le stand CIC. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat et libre de tout engagement vis-à-vis du CIC. Il désignera, par tirage au sort sous contrôle d'un huissier de justice, désignera 4 gagnants pour les 4 cadeaux cités au recto de ce bulletin.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, (mêmes nom et adresse), chaque bulletin sera réputé nul. Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Les réponses figurant sur le bulletin ont un caractère obligatoire. L'inscription incomplète ou inexacte rend caduque la participation au jeu.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de CIC Banque CIO-BRO - Direction du Marché Grand Public - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001- 44040 Nantes Cedex .

Le présent règlement sera adressé, à titre gratuit, à tout participant qui en fait la demande écrite à CIC Banque CIO-BRO, Direction du Marché Grand Public. Le timbre nécessaire à la demande de communication du présent règlement, sera remboursé au tarif en vigueur. Cette demande doit être effectuée au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin.



CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST - Siège social : 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - Société anonyme au capital de 83 780 000 euros - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Internet : www.cic.fr. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : inscription à l'ORIAS sous le numéro 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances. Commission Bancaire - 31, rue Croix des Petits Champs - 75001 Paris

Bienvenue sur le stand CIC !

Jeu

(gratuit sans obligation d'achat)

du 12 au 14 janvier 2010

SIVAL - Angers

Gagnez :

1er prix : 1 téléviseur LCD - 16/9

valeur 480 €

2ème prix : 1 GPS auto NUVI 1340 Europe

valeur 214€

3ème et 4ème prix : 1 téléphone portable

avec un forfait prépayé de 5 €

valeur unitaire 69 €

***Pour jouer, il vous suffit de compléter
un bulletin et de le déposer dans
l'urne sur le stand CIC
aux heures d'ouverture du salon.***



cic.fr